

## MODALITÉS DU PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

### RELÂCHE SCOLAIRE – HIVER 2020

#### 1. Les objectifs du programme d'intégration de la semaine de relâche du Camp du Faubourg :

Le présent programme poursuit les mêmes objectifs que le programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers du PVE de la Ville de Québec. Le programme vise donc :

- À intégrer les enfants ayant des besoins particuliers au camp de jour.
- À favoriser leur participation aux activités régulières du camp.
- À leur faire vivre une expérience de loisir variée et diversifiée en groupe.

#### 2. Admissibilité au service

Pour être admissibles au service d'accompagnement lors de la semaine de relâche, les conditions suivantes doivent être respectées :

- L'enfant est connu des responsables du Camp du Faubourg pour avoir déjà passé par le processus d'évaluation de la Ville de Québec et pour avoir été accepté par le comité d'analyse au printemps 2019.
- L'enfant a été accompagné durant le PVE de la Ville de Québec durant l'été et les Loisirs du Faubourg ont remis une évaluation qui démontre que **l'enfant a un niveau d'autonomie acceptable pour être intégré à la vie de camp avec les autres enfants** avec l'aide de son accompagnateur.
- L'organisme est en mesure d'embaucher la ressource pour offrir le service dont l'enfant a besoin.
- La demande a été effectuée avant le 31 janvier 2020.

#### 3. L'application du code de vie

- L'enfant bénéficiant d'un accompagnement est soumis au code de vie prévu par l'organisme. Ce dernier peut, après avoir respecté les procédures en vigueur, désinscrire un enfant en conformité avec la Loi de protection du consommateur. L'organisme s'engage à verser les sommes dues convenues initialement.